

**Nombre
de conseillers :**
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 060-216004473-20230106-DE2023407-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance du 17 juin 2022

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance Ordinaire du 06 janvier 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 décembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, LESCA, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COULETEL, DUJARDIN, FLEURY, GOMES, SAINT POL.
Absents excusés : Mme. MEYER donne pouvoir à M. CATTELOIN
M. DUPUY donne pouvoir à Mme LEROY
Absent : M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Madame Virginie DECAMP

Assistait également au Conseil Municipal : Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de mairie

Délibération N°= DE2023407 du 06 janvier 2023 : Décision modificative n°2

Dans le cadre de la prise en charge de notre budget communal par la trésorerie de Méru, et des remarques de Monsieur PONT concernant la clôture des comptes, il convient de prendre la décision modificative N°=2 comme suit :

	FONCTIONNEMENT
6535/65	+700.00 €
678/67	-700.00 €

Les membres présents approuvent cette décision à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le 06 janvier 2023

Annie LEROY

Le Maire



*Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmise en Préfecture le 28/02/2023*